

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2010

Date de Convocation : 21 juin 2010.

Président : Gérard BERARD, Maire.

Présents : Liliane ARVEUF, Jean-Christophe BALMES, Gérard BERARD, Charles BOUETTE, Julien CHALARD, Laurent CHALARD, Bernadette DELAIRE, Céline DELAIRE, Jean FERRIE, Sandrine VALLON.

Absents : -

Excusés : -

Secrétaire de séance : Jean FERRIE

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Modifications des délégués à la Communauté de Communes Billom- St Dier et au SIGEP

Considérant le décès de Patrick BOROWSKI, premier adjoint, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de re-désigner le délégué suppléant siégeant à la Communauté de Communes de Billom Saint Dier :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne la personne suivante : Laurent Chalard.

Sandrine VALLON, conseillère municipale est déléguée suppléante au SIGEP. Considérant qu'elle vient d'être nommée Directrice de l'école de Glaine-Montaigut elle a présentée sa démission en tant que représentante de la commune au SIGEP. Il convient donc de nommer un nouveau délégué suppléant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne la personne suivante : Liliane ARVEUF.

Demande d'achat du domaine public

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est saisi d'une demande d'achat du domaine public, par Madame Renotton Vaure. Sa demande porte sur une partie du domaine public située devant sa propriété aux Abournis. Cet achat lui permettrait d'installer un système d'assainissement non collectif conforme à la réglementation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de donner un avis favorable et propose de procéder à une enquête publique en vue du déclassement de la dite parcelle, sous réserve de l'établissement d'un document d'arpentage.

Augmentation du temps de travail de l'employé municipal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la volonté d'accorder 10 heures de travail de plus à l'employé municipal qui exerçait son activité sur un poste à 20/35^{ème} depuis le 1^{er} janvier 2010, il est proposé de créer un emploi d'adjoint technique territorial de deuxième classe à 30/35^{ème}.

Le conseil municipal approuve cette proposition. Le poste à 20/35^{ème} sera supprimé après avis de la commission technique paritaire.

Questions diverses

Lecture est faite de courriers de contestations, d'associations billomoises (MLC et école de natation) utilisatrices de l'ancienne piscine, non affiliées à des fédérations qui vont voir leurs créneaux supprimés à l'ouverture de la nouvelle piscine.

Convention ATESAT, pour l'entretien des murs communaux.

Demande de mise à disposition d'un local communal lors des obsèques civiles par les associations Libre Pensée du Puy-de-Dôme, l'association crématiste du Puy-de-Dôme et la Ligue des droits de l'homme : refus.